



PRÉFET DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

FLASH INFO N°10

03/04/20

17H00

Coronavirus COVID-19

? Des questions sur le COVID 19/le confinement : **08 11 00 06 53 & pref-covid19@mayenne.gouv.fr**

Titres de séjour

La validité des titres de séjour est prolongée jusqu'à 90 jours (documents de séjour arrivant à expiration entre le 16 mars et le 15 mai 2020). La situation au regard du séjour ou de l'asile des étrangers concernés est sécurisée, sans aucune rupture de droits.

Sont concernés par cette mesure : les visas de long séjour, les titres de séjour, les autorisations provisoires de séjour, les récépissés de demande de titre de séjour, les attestations de demande d'asile.

APESA

Aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aiguë en Mayenne.

serge.faguier@wanadoo.fr 06 80 07 35 42

contact53@apesa-france.com

audience@greffe-tc-laval.fr 02 43 59 70 80

Associations sportives

Le comité départemental Olympique et sportif (CDOS53), soutient les associations et poursuit son accompagnement des bénévoles. L'équipe du CDOS 53 est disponible par mail pour répondre à toutes vos questions :

mayenne@franceolympique.com

Centre d'aide pour vos démarches essentielles en ligne

Une ligne d'écoute et d'aide à la démarche en ligne est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 18h au : **01.70.77.23.72** (appel non surtaxé).

<https://solidarite-numerique.fr>

J'ai besoin d'aide pour :

- ✓ Faire des démarches pour ma famille et moi (je vérifie si j'ai droit à des aides sociales par exemple),
- ✓ Rester en contact avec mes proches (j'apprends à envoyer des photos),
- ✓ Faire mes courses sur internet (je comprends comment fonctionne le drive et où en trouver autour de chez moi),
- ✓ Trouver des informations vérifiées (j'apprends à reconnaître les fausses informations, les sites frauduleux),
- ✓ Travailler depuis chez moi (je collabore avec mes collègues grâce à des outils),
- ✓ Faire l'école à la maison (je trouve des vidéos pédagogiques, je me connecte à un espace numérique de travail),
- ✓ voir un médecin (je dois consulter un médecin à distance),
- ✓ Faire des démarches liées à mon travail ou à mon entreprise (j'envoie une lettre recommandée).

CDSA : Commission de sécurité et d'accessibilité

L'activité des commissions de sécurité compétentes en matière d'ERP (établissements recevant du public) est différée du fait de la crise sanitaire jusqu'à la fin de l'année 2020. Le télétravail permet d'examiner certains dossiers avec un passage en commission en audio ou visio conférence.

L'ordonnance 2020-306 du 25 mars suspend les délais de réponse de la CDSA jusqu'au 25 juin : pas d'avis tacite réputé favorable.

La priorité sera donnée à l'examen des dossiers des locaux dits de « sommeil » et des ERP ayant reçu un avis défavorable.

DESINFORMATION

Les théories du complot se multiplient sur les réseaux sociaux :

- *le coronavirus a été fabriqué par les laboratoires !*
- *l'antidote du Covid-19 est dissimulé par le gouvernement !*
- *il faut congeler son pain pour la phase maximale de la crise !*

Soyez vigilants et vérifiez vos sources

Sites internet : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

<https://www.mayenne.gouv.fr/>

Numéro national : **0 800 130 000**

 [Préfet de la Mayenne](https://www.facebook.com/Prefet53)

 [@Prefet53](https://twitter.com/Prefet53)

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade